



# INSTITUTION ADOUR

Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

Emergence d'un SAGE Adour aval et projets territoriaux

## Fiche secteur « BARTHES »

Version 3 - Septembre 2014

Sous l'égide du Comité de Pilotage de l'étude de faisabilité d'un SAGE Adour aval et projets territoriaux

Animation menée avec le concours financier de





### **Historique de travail sur le document**

- **Version 1** : document de Septembre 2013,  
travaillé en comité technique le 29 août 2013  
présenté en comité de pilotage le 27 septembre 2013  
travaillé en groupe de travail secteur « Barthes » le 13 novembre 2013
  
- **Version 2** : document de janvier 2014,  
diffusé au COPIL + groupe de travail « Barthes »
  
- **Version 3** : document de septembre 2014,  
prise en compte des remarques de la DDTM64 et du CPIE Seignanx

*Le détail des modifications intégrées entre chaque version peut être expliqué par l'animatrice de la démarche.*

## SOMMAIRE

<b>Enjeux recensés sur le secteur des Barthes .....</b>	<b>6</b>
Enjeu inondation .....	6
Enjeu de préservation des milieux humides .....	6
Enjeu de continuité écologique.....	7
Enjeu de gestion / entretien adapté des ouvrages .....	7
Enjeu économique.....	7
Enjeu assainissement/urbanisation .....	7
Enjeu qualité pour l'eau potable.....	7
Enjeu social, touristique .....	8
<b>Le contexte local existant : acteurs et démarches .....</b>	<b>9</b>
<b>Hypothèses de travail pour des démarches opérationnelles .....</b>	<b>10</b>
De l'étude globale vers l'idée d'un outil opérationnel local .....	10
Des enjeux communs, partagés ou à partager.....	10
Un territoire « Barthes » à réfléchir .....	11
Entretien et gestion des ouvrages : un ensemble cohérent de démarches.....	14
Une démarche spécifique pour l'AEP .....	18
Vers un contrat Barthes ?.....	19
<b>Annexes .....</b>	<b>21</b>
Annexe 1 : Constitution du groupe de travail du secteur « Barthes » .....	22
Annexe 2 : Compte rendu de la réunion du groupe de travail « Barthes » du 13 novembre 2013..	23
Annexe 3 : Quelles compétences et pratiques actuelles pour les interventions sur digues, ouvrages, canaux... ? .....	27
Annexe 4 : Quelle réglementation préalable à toute intervention sur digues, ouvrages, canaux... ? .....	28
Annexe 5 : TRI/stratégie locale, continuité écologique, gestion des digues... des projets qui doivent se parler.....	29

Sur la majorité de son linéaire jusqu'aux portes de Bayonne, l'Adour est bordé par des zones de barthes. Les barthes de l'Adour (du gascon barta : broussailles dans un bas-fond humide) couvrent l'ensemble de la plaine alluviale du fleuve, soit son lit majeur occupé par des prairies, des cultures, des boisements. Elles sont situées dans le lit majeur de l'Adour, c'est-à-dire dans sa zone inondable, recouvert par les eaux en cas de crue du fleuve. Elles existent sur les deux rives tout le long de l'Adour. Les barthes sont situées à une altitude faible, variant de 0 à 15 m.

Ces terres larges de 1 à 3 km sont insérées entre le fleuve et les zones de coteaux ou de terrasses latéraux. Elles sont caractérisées par une très faible pente : aussi, l'écoulement des eaux y est très faible, qu'il s'agisse des eaux de crue du fleuve ou des eaux de ruissellement en provenance des coteaux. Ces conditions déterminent des milieux humides et marécageux remarquables et originaux constitués de zones boisées et de prairies inondables, de zones humides, de chaque côté du lit du fleuve Adour.



A l'origine très régulièrement inondés, ces milieux ont été aménagés par l'homme dès le XVIIIème siècle pour les besoins de l'agriculture. Un réseau complexe de digues et canaux (parfois appelés esteys) ont ainsi été construits ayant pour but l'assèchement de ces marais. Des portes à flots ou portes à clapets installées en front d'Adour permettent de contrôler les entrées d'eau du fleuve à marée haute tout en laissant s'écouler les eaux en provenance des coteaux à marée basse. Malgré ces aménagements, l'aléa d'inondation ne peut pas être totalement contrôlé.

Tous les aménagements ont conduit au développement d'activités économiques dans les Barthes, mais pour maintenir ces systèmes fonctionnels, des interventions de gestion, d'entretien, de réparation de tous ces ouvrages sont nécessaires.

L'activité principale pratiquée dans les barthes est l'élevage, principalement bovin et équin, le bétail profitant ainsi des pâturages tout en participant à l'entretien des barthes en maintenant les milieux ouverts. L'activité fourragère, l'activité chasse à tonnes et la culture du maïs sont aussi très pratiquées. Enfin, on peut y rencontrer de manière plus ponctuelle des plantations de peupliers. Des habitations ont également été construites directement dans les Barthes ou en haut de digue.

Sur le territoire de l'étude, ces milieux représentent une entité naturelle distincte et continue tout le long du fleuve. On peut séparer les barthes de l'Adour du secteur étudié en deux zones :

- de Bayonne à Port-de-Lanne, les bords d'Adour sont plus urbanisés avec une densité de population croissante ; les cultures sont majoritaires dans ces barthes.
- de Port-de-Lanne à Dax, les terres sont à vocation agricole, majoritairement utilisées pour l'élevage. Prairies pâturées et fauchées s'entremêlent.

## Enjeux recensés sur le secteur des Barthes#

---

La phase 1 de la démarche sur l'Adour aval, menée de mai 2012 à mai 2013, a permis de réaliser un premier état des lieux du territoire dans le domaine de l'eau au sens large. Sans être exhaustif, il a permis de dégager certains enjeux qui pourraient exister dans le domaine de l'eau. Pour le secteur des Barthes, les enjeux à mentionner sont notamment :

### *Enjeu inondation*

Les Barthes sont par définition des milieux inondables en lit majeur du fleuve. Cependant, au fil des décennies et des activités implantées, il convient de considérer le phénomène naturel des inondations comme un risque potentiel pour ces dernières.

L'enjeu inondation doit donc être considéré de deux manières. Il existe certes l'enjeu important lié à la présence d'habitations, d'activités, etc. mais les Barthes sont avant tout les zones d'expansion naturelles des crues de l'Adour. L'enjeu pour les Barthes est donc aussi de maintenir une occurrence et un niveau d'inondation suffisants pour préserver les milieux humides, soit de faire entrer et maintenir l'eau dans les Barthes là où cela est possible et acceptable. Ceci est également en lien étroit avec l'enjeu de continuité écologique entre l'Adour et les Barthes. La gestion des niveaux d'eau dans les Barthes est un facteur clé pour ce travail de restauration de la continuité écologique. Le lien entre les inondations des Barthes, l'activité agricole extensive et les milieux naturels humides en présence est la clé de la richesse écologique et paysagère de ce territoire.

Aussi, la gestion des inondations dans les Barthes doit être adaptée et raisonnée au vu de ces différents enjeux et points de vue. Cette thématique pose nécessairement la question de la gestion des digues et ouvrages frontaux avec l'Adour, mais aussi des ouvrages à l'intérieur des Barthes.

A noter que les PPRi existants côté landais, dont les prescriptions sont reprises dans les documents d'urbanisme, interdisent toutes nouvelles constructions dans les barthes landaises.

### *Enjeu de préservation des milieux humides*

Le développement intensif de l'agriculture a pu dénaturer certaines Barthes. Cependant, un type d'agriculture plus extensive et traditionnelle a permis le développement de milieux naturels riches et remarquables. Il convient donc de privilégier cet équilibre entre activité humaine et milieu naturel d'intérêt écologique. Les démarches Natura 2000 menées sur les sites « Barthes de l'Adour » et « l'Adour » permettent notamment de concilier ces deux richesses socio-économique et naturelle du secteur. Côté 64, un projet du conseil général prévoit de mettre en place un plan de gestion sur les Barthes de l'Aran et de l'Arday.

De plus, comme évoqué ci-dessus, l'enjeu de préservation des milieux humides est très étroitement et directement lié à l'enjeu de gestion des inondations.

### ***Enjeu de continuité écologique***

Les Barthes représentent un milieu particulièrement favorable pour le développement de l'anguille. Sur le territoire d'étude, la responsabilité pour cette espèce migratrice est particulièrement forte, justifiant son classement dans la ZAP Anguille. Des projets existent pour restaurer la continuité et améliorer l'accessibilité de l'anguille de l'Adour vers les Barthes.

### ***Enjeu de gestion / entretien adapté des ouvrages***

Ces milieux fortement aménagés par l'Homme nécessitent un entretien régulier et adapté pour être maintenus en état d'exploitation tout en valorisant les milieux et la biodiversité. Cependant, des difficultés d'intervention existent, pour des raisons pouvant être techniques, administratives, financières, organisationnelles, etc. Entendons ici par ouvrages aussi bien les ouvrages de gestion des niveaux d'eau que les digues, canaux, estveys, etc.

### ***Enjeu économique***

Pour garder les milieux ouverts, il convient de maintenir une activité agricole extensive adaptée.

### ***Enjeu assainissement/urbanisation***

Cet enjeu existe dans les Barthes de deux manières différentes.

D'une part certainement en lien avec l'enjeu bactériologie et qualité des eaux de baignade vers l'aval à l'embouchure de l'Adour, à une échelle non encore bien définie.

D'autre part de manière plus spécifique dans les Barthes. En effet, les milieux particuliers des Barthes présentent des caractéristiques qui posent des difficultés d'assainissement en cas d'implantation d'habitations. L'assainissement collectif est rendu compliqué du fait de la faible pente de ces secteurs et de l'inondabilité, qui rendent l'exploitation des systèmes d'assainissement collectif très coûteuse pour une efficacité parfois limitée. De plus, les étiages sévères (lien avec irrigation ?) induisent des débits de cours d'eau très faibles qui ne peuvent « digérer » les rejets de STEP. La mise en place de systèmes d'assainissement autonomes à des coûts modérés pour les particuliers est tout aussi difficile.

### ***Enjeu qualité pour l'eau potable***

Des captages existent dans les Barthes sur le sous bassin du Lespontès, qui connaissent des teneurs en pesticides élevées, au-delà des normes en vigueur pour être exploités. Ce problème persiste malgré des actions menées depuis plusieurs années sur le secteur pour tenter de résoudre ce problème : Plan d'Actions Territorialisé (PAT) de l'Agence de l'Eau, convention cadre agriculture – environnement entre le Conseil Général des Landes, la fédération des CUMA et la chambre d'Agriculture, diagnostics des pratiques, actions de sensibilisation et d'animation spécifiques sur ce

territoire (communes d'Orist, Belus, Pey et Saint Lon les Mines), MAEt en zone Natura 2000 (mais limité en surface par rapport au périmètre d'influence du captage)...

La situation est très préoccupante pour les collectivités concernées car d'une part il n'existe pas d'autre solution locale d'approvisionnement en AEP, et d'autre part la demande est croissante sur ce secteur. Une solution de court terme (dans les 3 ans) est attendue par l'ARS pour traiter l'eau de manière appropriée pour pouvoir continuer à la distribuer, mais une solution de long terme plus pérenne et moins coûteuse doit être réfléchi. Cette solution nécessite un travail impliquant l'ensemble des acteurs du territoire, notamment le monde agricole.

L'importance de l'enjeu AEP est certes localisée sur le secteur des captages concernés, mais de plus en plus prégnante malgré tout, car la population alimentée est importante.

### ***Enjeu social, touristique***

La fréquentation croissante dans les Barthes de l'Adour laisse présager d'une opportunité de développement et de valorisation du secteur.



## Le contexte local existant : acteurs et démarches

---

De manière non exhaustive, on peut citer certains acteurs locaux principaux intervenants sur diverses thématiques ou projets liés à l'eau dans les Barthes :

- **Conseils généraux** des Pyrénées Atlantiques et des Landes ;
- **Syndicats AEP/AC/ANC** : SIBVA et SYDEC côté 40, URA côté 64 ;
- **Syndicats rivières** : SIPBAMA, SIBA ; à noter que le SIBA devient syndicat de bassin versant à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014. Jusqu'alors compétent uniquement le long d'une partie de l'axe Adour et des Gaves, il est désormais compétent pour intervenir, en termes de périmètre, sur le bassin versant de ces axes hydrauliques. Une étude stratégique va être menée en 2014, pour repositionner les compétences du syndicat, en termes de thématiques cette fois ci. A priori, les compétences concerneront toujours les rivières ;
- **Institution Adour** ;
- **ASA de gestion des Barthes** interviennent sur certains ouvrages frontaux et canaux à l'intérieur des Barthes ;
- **Barthes Nature** et **CPIE Seignanx et Adour** sur Natura 2000 entre autres ;
- la **fédération départementale des chasseurs des Landes** œuvre depuis de nombreuses années à la préservation des Barthes ;
- Autres acteurs clés dans le domaine de l'eau : **Agence de l'Eau Adour Garonne, Région Aquitaine** en tant que partenaire sur les questions de l'eau et de l'environnement, **services de l'Etat** départementaux et régionaux...

Parmi les démarches/travaux en cours en lien avec l'eau ou les milieux aquatiques on peut citer notamment :

- Animation des documents d'objectifs des sites Natura 2000 ZSC (directive Habitat) « Barthes de l'Adour » et « l'Adour » ; élaboration du document d'objectifs du site Natura 2000 ZPS (directive Oiseaux) « Barthes de l'Adour » ;
- Projet de plan pluriannuel de gestion des Barthes de l'Aran et de l'Arday ;
- Déclinaison de la directive inondation et délimitation des TRI : périmètre de la stratégie locale non arrêté à ce jour. Remontera-t-il le long des Barthes ?
- Existence de PPRi pour 16 communes riveraines de l'Adour ;
- Relevé topographique des hauteurs de digues en cours par le syndicat des berges ;
- Etude de restauration de la continuité écologique vers les Barthes de l'Adour pour l'Anguille par les DDTM, ONEMA, Institution Adour et Agence de l'Eau ;
- Révision en cours du SIBA : extension de périmètre acté, prise en compte des digues de l'Adour en RD et de ses affluents dans les Barthes ; réflexion à venir sur les compétences à développer (idée d'une étude globale d'état des lieux pour identifier les enjeux à traiter et donc les compétences à prendre).

# Hypothèses de travail vers des projets opérationnels

---

## *De l'étude globale vers l'idée d'un outil opérationnel local*

Une étude globale sur la « gouvernance de l'eau, faisabilité d'un SAGE Adour aval » est menée depuis mai 2012 sur un périmètre élargi sur l'aval du fleuve Adour, de la confluence des Luys à l'embouchure, incluant certains affluents des Barthes et du piémont pyrénéen sur ses deux rives.

L'étude s'est déroulée en deux phases :

- La phase 1 (période de mai 2012 à mai 2013) de l'étude visait plusieurs objectifs et notamment de mettre en place la concertation, dresser un état des lieux du territoire Adour aval et de ses enjeux de l'eau, envisager les possibilités de mettre en place un SAGE Adour aval ;
- La phase 2 (période de mai 2013 à mai 2014 ; encore en cours) a permis de poursuivre les réflexions sur la faisabilité du SAGE tout en approfondissant le travail sur les opportunités de mettre en place des démarches plus opérationnelles, à des échelles plus locales pour répondre à d'éventuels enjeux ou attentes urgents.

L'idée d'engager les réflexions avec les acteurs locaux sur la possibilité de mettre en place un outil plus opérationnel sur le secteur Barthes plus réduit est donc issue de cette étude plus globale. Elle intervient bien sûr également dans un contexte existant où la question s'est déjà posée dans d'autres contextes de travail.

Cette idée est donc parallèle est complémentaire du projet de mise en place d'un SAGE Adour aval, qui serait un outil de concertation et de gouvernance à mettre en place à une échelle élargie, avec une portée réglementaire plus importante, et sur des points plus stratégiques et de long termes, moins opérationnels qu'un outil de type contrat.

L'outil SAGE permet d'orienter les projets, politiques publiques, etc. vers une orientation et des objectifs communs et cohérents à une échelle élargie, visant à améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques et pour répondre durablement à des enjeux territoriaux forts.

L'outil opérationnel permet de mettre en œuvre de manière concertée et cohérente, à une échelle un peu plus réduite, de nombreuses actions qui visent à répondre plus rapidement sur le court ou moyen terme à des enjeux urgents, forts.

Les deux démarches sont donc liées et tout particulièrement complémentaires. Elles doivent s'alimenter l'une et l'autre.

## *Des enjeux communs, partagés ou à partager*

Tous les enjeux énumérés en début de document ne sont pas nécessairement à retenir et à traiter dans une éventuelle démarche opérationnelle pour les Barthes. Il convient d'identifier les enjeux les plus urgents, partagés, à partager, pour lesquels un travail ou une concertation doivent être

maintenus ou mis en place, etc. Une éventuelle démarche opérationnelle doit avant tout et surtout répondre à une attente des acteurs locaux.

A priori, les enjeux majeurs à retenir sont :

- l'enjeu **gestion/entretien des ouvrages** (digues, ouvrages frontaux, ouvrages dans les Barthes, canaux, esteys...) en lien fort et direct avec l'enjeu d'**inondation** et les enjeux de **continuité écologique** et de **préservation des milieux naturels**. Toutes ces thématiques sont fortement liées et ne peuvent être traitées de manière déconnectées sur ces milieux particuliers que sont les Barthes,
- l'**enjeu AEP** est localisé sur les captages d'Orist mais constitue un enjeu majeur car aucune solution durable n'a été identifiée à ce jour et les actions menées n'ont pas permis d'obtenir une amélioration de la situation,
- l'**enjeu assainissement** avec la double échelle de travail : lien avec la qualité des eaux de baignade à l'aval et qualité de l'eau dans les Barthes,

**Objectif général** : gérer les enjeux humains (urbanisation) et économiques (maintien d'une agriculture viable) dans les Barthes tout en préservant les intérêts écologiques et en favorisant la dynamique naturelle du fleuve.

**Objectif(s) opérationnel(s)** :

- mettre en place un cadre commun et cohérent pour la gestion / intervention sur digues et ouvrages,
- facilitateur d'intervention pour les ASA,
- point de vue transversal maintien agriculture / inondation / continuité écologique,
- maintien de la qualité des milieux naturels humides,
- résolution de conflits d'usages,
- enjeu AEP majeur à traiter sur Orist.

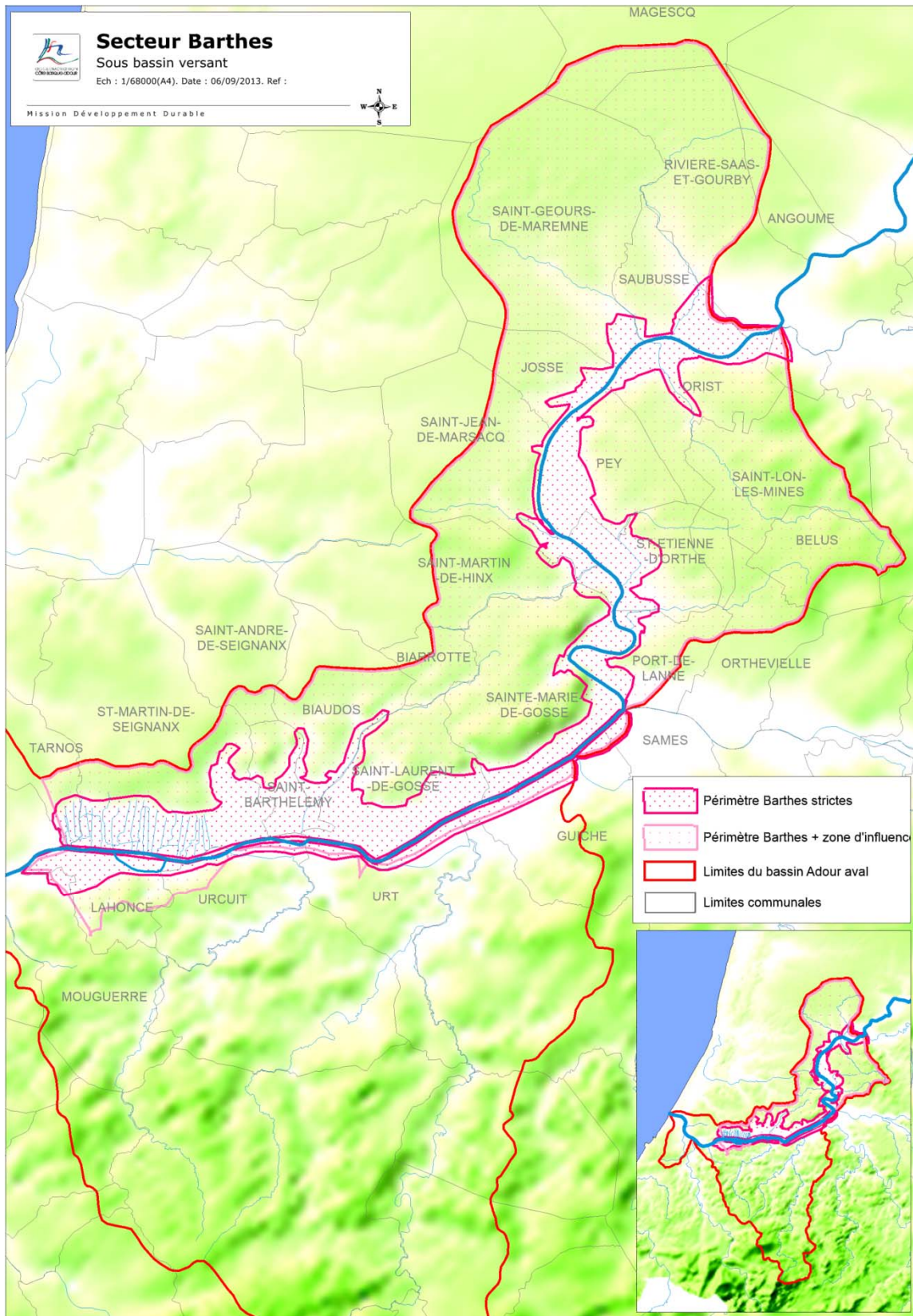
### ***Un territoire « Barthes » à réfléchir***

A ce stade du travail et suite à la réunion du groupe de travail « barthes », il n'apparaît pas un périmètre définitif pour un travail sur ce secteur. Les possibilités sont nombreuses et des idées, hypothèses ou informations générales doivent être considérées pour continuer à y réfléchir :

- Selon les thématiques retenues, il convient de considérer le périmètre des Barthes strictes (correspondant aux limites du site N2000) ou les Barthes avec leurs zones d'influence en provenance du coteau (= futur périmètre SIBA) (ex : si on prend assainissement, il faut prendre zone d'influence ; si on prend les inondations, on peut gérer sur le périmètre Barthes strictes) ;
- Plus-value et cohérence si départements 64/40 réunis, mais les pratiques et les besoins sont assez différents entre les deux rives ;

- Certaines thématiques (exemple : gestion des niveaux d'eau) doivent être gérées de manière très locale, à l'échelle de casiers hydrauliques par exemple. Pour autant, une philosophie générale, pour une cohérence à l'échelle globale du territoire, pourrait être mise en place.

La carte ci-après montre les deux échelles de périmètre, à titre indicatif, pour illustrer les réflexions.



**ATTENTION : à ajouter, périmètre Barthes Aran et Ardanavy côté 64 ; cf. périm N2000 ZPS barthes**

## ***Entretien et gestion des ouvrages : un ensemble cohérent de démarches***

Il convient d'entendre par « ouvrages » aussi bien les digues et ouvrages frontaux avec l'Adour que les ouvrages de gestion des niveaux d'eau à l'intérieur des Barthes, les canaux, esteys et autres réseaux hydrauliques superficiels...

La thématique majeure de gestion des ouvrages serait effectivement pertinente à traiter dans un éventuel outil opérationnel. La différence est à faire entre deux types d'ouvrages :

- D'une part, les digues de l'Adour et ouvrages frontaux sont en lien direct avec l'enjeu d'inondation dans les Barthes ; la gestion de ces ouvrages est liée à un besoin de cadre stratégique global (d'un éventuel outil SAGE par exemple) ;
- D'autre part les ouvrages à l'intérieur des Barthes sont plus à considérer au vu de l'enjeu de gestion des niveaux d'eau, en lien avec le besoin permanent de gestion des milieux / maintien des activités / conflits d'usages...

La clé de voûte pour la gestion de l'eau dans un système de Barthes cohérent reste l'ouvrage frontal avec l'Adour.

### **Le contexte actuel** (cf. annexe 3)

#### ✓ Préalables réglementaires

La question primordiale de départ pour toute intervention sur un ouvrage reste celle de la propriété/gestion/responsabilité des ouvrages (cf. annexe 4). Il ne s'agit pas d'une question nouvelle, et tout projet mené dans les Barthes y est confronté, avec globalement de grandes difficultés à résoudre cette question.

En ce qui concerne la gestion des ouvrages, il existe une difficulté à appliquer la réglementation existante. Le point de départ avant toute intervention de restauration/gestion est la déclaration préalable de chaque ouvrage, ce qui n'est pas réalisé actuellement. Ceci consiste à donner les caractéristiques physiques de base de l'ouvrage et les principes de gestion courants à y appliquer. Le besoin de cohérence pour la déclaration des ouvrages d'un même casier hydraulique est important.

#### ✓ Concernant les digues de l'Adour

Actuellement sur le territoire Adour aval, deux syndicats interviennent sur les digues/berges de l'Adour et sur certains des ouvrages frontaux. Les actions sur les digues en particuliers (entretien, restauration, rehausse, renforcement, etc.) se font sans cadre de référence qui permettrait de fixer une hauteur référence de digue par exemple...

Concernant les interventions sur les digues, les modalités sont les suivantes :

En ce qui concerne les créations et les rehaussements de digue de protection contre les inondations, elles sont soumises à autorisation (rubrique 3.2.6.0 de la nomenclature des opérations soumises à autorisation ou à déclaration art R214-1 du CE). Une étude hydraulique indiquant les conséquences de la mise en place de toute nouvelle digue, ou de tout rehaussement doit être fournie dans le dossier de demande d'autorisation. En l'absence d'un modèle hydraulique global allant du bec des gaves jusqu'à Bayonne, permettant de mieux définir les points à protéger, ceux susceptibles

d'accepter des débordements préférentiellement, et les conséquences de ces aménagements, le rehaussement des digues le long de l'Adour maritime peut difficilement être accepté. L'Institution Adour s'est engagée à faire réaliser cette étude.

Le long de l'Adour, l'ensemble des digues relève de la classe C. En rive gauche, la quasi-totalité des digues longeant l'Adour a un gestionnaire (Institution Adour). En rive droite par contre, la plus grande partie des digues est dite « orpheline » car n'ayant pas de gestionnaire. Si l'Institution Adour a admis le principe de reconnaissance des digues en rive droite, elle se fera progressivement, au fur et à mesure des interventions qu'elle effectue pour remettre ces ouvrages en état, sans rehausse, en fonction de l'urgence signalée par les communes et de ses possibilités de financement.

Sur les affluents de l'Adour, en rive gauche, les digues sont de classe C ou D et la reconnaissance est variable. Pour les digues de classe C, l'Institution Adour a reconnu certains tronçons mais d'autres parties restent orphelines. Pour les digues de classe D le Syndicat des Berges en a reconnu certaines et d'autres restent également orphelines.

- *Classe C : hauteur supérieure ou égale à 1m et population protégée comprise entre 10 et moins de 1000 habitants*
- *Classe D : moins de 1m de hauteur et moins de 10 habitants protégés.*

Le Syndicat des berges réalise actuellement un relevé des hauteurs de digues sur les deux rives de l'Adour pour dresser un état des lieux de la situation des digues. Ce relevé est complété par un relevé des hauteurs de dalles de maison et un relevé des historiques de côtes de crues. Le croisement de toutes ces données permettra de déterminer les secteurs inondés pour différents niveaux de crues et les enjeux présents (habitations, voirie, etc.).

Il existe d'importantes différences de pratiques et de moyens mis en œuvre, historiquement, entre les deux départements pour la gestion des digues.

En rive gauche (64), les digues ont de longtemps été entretenues de manière suivie et régulière, du fait d'une urbanisation importante, et sont donc en bon état. Actuellement, l'Institution Adour et le syndicat des berges exercent leur compétence de gestion des digues avec le soutien de 4 agents techniques mis à disposition par le Conseil Général des Pyrénées Atlantiques.

En rive droite (40), les ouvrages sont très dégradés du fait d'un entretien moins marqué et régulier. Il serait utile de lisser ces différences de pratique, mais de manière cohérente au regard des besoins réels, des enjeux identifiés et des moyens à mettre en œuvre.

✓ Concernant les ouvrages dans les Barthes et ouvrages frontaux

Actuellement, les ASA/syndicats de gestion des Barthes et les mairies interviennent au cas par cas, ponctuellement, sur les ouvrages dont ils doivent assurer l'entretien. Ceci pose plusieurs difficultés :

- d'un point de vue administratif, les travaux sont soumis à la loi sur l'eau et à l'évaluation d'incidences N2000. Ces démarches auprès des services de police de l'eau sont assez lourdes pour une seule intervention. Les ASA n'ont pas systématiquement les moyens humains ou le temps pour rédiger ces dossiers ;

- d'un point de vue financier, les interventions sur les ouvrages sont souvent onéreuses. Seul le CG 40 peut apporter une aide financière (30%) aux gestionnaires mais le restant à leur charge est toujours conséquent. Les financements Natura 2000 ne sont pas systématiques (cas d'ouvrages règlementaires non financés) ;
- les ASA/syndicats se retrouvent finalement souvent à gérer des situations d'urgence, sans visibilité à moyen ou long terme, ce qui ne facilite pas le processus nécessaire à toute intervention.

Il est également important de noter que tous les acteurs en présence sur les Barthes n'ont pas la même vision de l'entretien nécessaire à pratiquer dans la barthe et sur les objectifs de cet entretien.

#### ✓ Concernant la gestion des niveaux d'eau

Globalement, les niveaux d'eau dans les Barthes ne sont pas gérés de manière globale et cohérente sur l'ensemble d'une Barthe.

Dans certaines Barthes, chaque gestionnaire d'un ouvrage le gère pour adapter le niveau d'eau à ses propres besoins selon les usages pratiqués (culture, chasse, pâturage, etc.). De plus, certaines pratiques « sauvages » existent sur certains ouvrages pour faire entrer ou sortir de l'eau de manière plus marquée pour les besoins ponctuels d'un usage.

Sur d'autres Barthes, quasiment aucune intervention humaine d'ouverture ou fermeture d'ouvrage ne sont réalisées. Dans ces cas, les niveaux d'eau de la Barthe sont liés au fonctionnement normal des ouvrages au rythme des marées. Là encore, certaines pratiques « sauvages » peuvent exister.

#### **Les possibilités pour améliorer la situation actuelle et la formalisation possible**

L'ensemble des thématiques évoquées ci-dessus (digues / ouvrages dans Barthes / niveaux d'eau) ne peut pas forcément être traité dans un seul et même outil ou démarche, car chacune d'elle ne requiert pas le même niveau d'intervention ou la même échelle de travail.

Un programme pluriannuel d'entretien/restauration des ouvrages couplé à des plans de gestion des niveaux d'eau pourraient être des solutions opérationnelles à appliquer à des échelles locales dans les Barthes pour l'entretien et la gestion des ouvrages et la gestion des niveaux d'eau.

En parallèle une doctrine plus générale et globale semble nécessaire pour uniformiser et mettre de la cohérence à l'échelle du secteur Barthes dans son intégralité, y compris entre les 2 départements, les 2 rives de l'Adour. Un outil de type SAGE peut apporter ce cadre de référence, des objectifs, principes et priorités d'ordre général.

Quel que soit l'outil et les échelles de travail, des instances de concertation appropriées doivent exister pour mettre en discussion les multiples acteurs concernés par ces thématiques.

Plusieurs outils ou démarches pourraient donc être complémentaires et interdépendants pour traiter de la thématique globale de « gestion des ouvrages » :

#### 1) un cadre d'action commun pour les digues 64/40

Ceci pourrait être pris en compte dans un projet global (possiblement un éventuel SAGE) qui pourrait fixer une doctrine, un cadre commun pour les interventions sur les digues de l'Adour. Ceci



nécessiterait certainement une analyse approfondie et/ou étude complémentaire à mener en lien avec les syndicats et ASA.

Plus-value d'un cadre d'intervention commun pour les digues :

- Chaque intervention sur une digue pourra se faire sur la base d'un cadre d'intervention, précisant par exemple la hauteur de digue initiale à considérer ;
- Pour assurer la meilleure cohérence, ce cadre d'intervention doit indispensablement être construit communément aux deux rives de l'Adour et entre 64 et 40.

2) un programme pluriannuel d'entretien/restauration des ouvrages permettrait de prévoir les travaux à mener sur plusieurs années sur les ouvrages frontaux et à l'intérieur des Barthes

Plus-values d'un programme pluriannuel d'actions :

- un dossier de déclaration/autorisation unique pour l'ensemble du programme ;
- concertation entre les acteurs en présence pour trouver un programme consensuel, qui permette de concilier le maintien des usages en place et la préservation des milieux ;
- la prise en compte de la dimension de gestion des milieux dans l'élaboration du programme pourrait permettre de flécher de nouveaux financements (Agence de l'Eau par exemple) pour alléger la part restant à charge des ASA ;
- le programme sur plusieurs années permettra d'avoir une meilleure vision des actions à mener à moyen terme. Attention cependant, les évènements hydrologiques annuels peuvent entraîner des dégradations d'ouvrages qui nécessitent alors des interventions d'urgence. Le programme pluriannuel devra alors être considéré comme une base de travail de fond, mais n'empêchera pas ces aléas annuels.

Périmètre :

L'idée d'un programme pluriannuel d'entretien pourrait être établi à une échelle moyenne, incluant plusieurs Barthes, ou par regroupement de plusieurs acteurs compétents par exemple. Par contre, l'idée d'un programme unique pour tout le périmètre global semble ambitieuse.

3) un plan de gestion des ouvrages, de type règlement d'eau, serait plus lié à la gestion courante et aux manœuvres à pratiquer pour maintenir des niveaux d'eau adaptés dans la Barthe

Un plan de gestion de l'eau consisterait en un état initial d'une unité hydrographique cohérente dans la Barthe, assorti d'un programme pluriannuel de gestion. Le dossier présenté à la Police de l'Eau permettrait dans le même temps de déclarer l'ensemble des ouvrages, de fixer l'état initial de référence pour la gestion de ces ouvrages. Les actions seraient donc essentiellement de type règles de gestion des niveaux d'eau.

Cette possibilité permet de concilier dès le départ tous les enjeux en présence dans la barthe (socio-économique, inondation, écologique...). La prise en compte d'enjeux environnementaux dans le plan

de gestion des niveaux d'eau permettrait de plus de pouvoir solliciter des aides financières de l'Agence de l'Eau par exemple.

Le plan de gestion de l'eau pourra être simplifié dans le cas où le fonctionnement normal des ouvrages hors intervention humaine, çàd au rythme des marées, suffit à maintenir des niveaux d'eau compatibles avec les enjeux en présence.

Plus-value d'un plan de gestion de l'eau :

- gestion et responsabilité partagée des niveaux d'eau ;
- Conciliation entre tous les enjeux en présence (socio-économiques et écologiques) ;
- Plan de gestion des niveaux d'eau pour le fonctionnement courant de la Barthe = cadre de référence commun ; résolution d'éventuels conflits d'usages ; point de départ pour les questions de restauration de la continuité écologique ;
- Plan pluriannuel d'intervention de gestion / restauration sur les ouvrages de gestion des niveaux d'eau ;
- un dossier de déclaration/autorisation unique pour l'ensemble du programme ;
- la prise en compte de la dimension de gestion des milieux dans l'élaboration du programme pourrait permettre de flécher de nouveaux financements (Agence de l'Eau par exemple) pour alléger la part restant à charge des ASA ;

Périmètre :

Il semble difficile d'imaginer un plan de gestion de l'eau à une échelle élargie à l'ensemble des Barthes. Un plan de gestion des niveaux d'eau doit être établi à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente, que l'on peut aussi appeler casier hydraulique. Ceux-ci peuvent être de taille réduite et il en existe un grand nombre le long des Barthes. Il pourrait donc être envisagé une réalisation étalée dans le temps, avec dans un premier temps la focalisation sur certains secteurs pilotes.

Cela n'empêche pas d'envisager la mise en place d'un référentiel cadre, qui permettrait de convenir d'une philosophie globale, de grandes lignes, de principes de base, pour la gestion des niveaux d'eau à appliquer globalement dans les Barthes. Ce référentiel pourrait être apporté par le programme d'actions plus global ou par un outil cadre tel qu'un SAGE. Cette référence pourrait ensuite être déclinée de manière adaptée et spécifique pour chaque casier hydraulique par les acteurs concernés.

L'existence de cette « doctrine générale » pourrait de plus permettre de tendre à uniformiser les pratiques de gestion ou d'application de la réglementation entre les deux rives de l'Adour.

### ***Une démarche spécifique pour l'AEP***

Cet enjeu remis en évidence comme un enjeu majeur doit faire l'objet d'une démarche spécifique, non définie à ce jour. Cependant, à l'inverse de l'enjeu des ouvrages qui concerne tout le territoire, cet enjeu est beaucoup plus localisé, ce qui ne réduit en rien son importance.

S'il semble que les limites aient été atteintes en termes de possibilités d'animation pour résoudre ce problème, un éventuel SAGE Adour aval peut apporter un nouveau levier pour une solution d'une autre dimension, plus règlementaire. Ceci n'empêche pas qu'il sera nécessaire de poursuivre les démarches d'animation et de terrain.

Tout le travail de définition d'une éventuelle démarche complémentaire à mener sur l'enjeu AEP reste donc à définir.

## ***Vers un contrat Barthes ?***

### **Qu'est-ce qu'un contrat**

Un contrat est un outil développé par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne qui consiste en la contractualisation volontaire entre maîtres d'ouvrages porteurs de projets et partenaires financiers, pour mener des actions en faveur de la qualité de l'eau ou des milieux aquatiques. L'Agence de l'Eau est le partenaire financier essentiel sur ce type d'outil qu'elle porte et initie, mais la Région et les départements peuvent venir abonder selon leurs modalités de financements et leurs règlements d'intervention respectifs.

Les actions qui peuvent être intégrées dans un contrat sont de type études, travaux, suivis, etc. Chaque maître d'ouvrage indique les actions qu'il souhaiterait mettre en œuvre dans le cadre de ce contrat et négocie avec les partenaires financiers le plan de financement de chacune d'elles.

L'objectif d'un contrat est que chacun gagne un intérêt à y intégrer des actions par rapport à leur réalisation hors contrat. Pour les partenaires financiers, l'avantage principal est d'obtenir une bonne lisibilité et une cohérence, sur un territoire défini et pour plusieurs années, des actions à financer. Pour les maîtres d'ouvrages, au-delà aussi de l'aspect cohérence pluriannuelle et rationalisation et efficacité pour les actions à mener, l'inscription de certaines actions dans le cadre d'un contrat permet d'obtenir des bonifications de financement.

Un contrat permet de réunir autour d'un outil commun les maîtres d'ouvrage volontaires, et ainsi de favoriser la concertation, la communication entre les acteurs territoriaux autour d'enjeux communs sur l'eau. Pour ce faire, une instance de concertation spécifique est constituée, de type comité de pilotage.

Un contrat court généralement sur une période de 3 à 5 années.

En préalable à la définition d'un programme d'actions, les premières étapes de la constitution d'un contrat sont l'établissement d'un état des lieux du territoire et la mise en évidence des enjeux et objectifs majeurs communs à poursuivre. Pour ces étapes, de nombreux éléments peuvent être extraits du rapport d'état des lieux, réalisé dans le cadre de l'étude Adour aval menée depuis 2012.

Une fois le programme de travaux établi, il doit être mis en œuvre selon le calendrier prédéfini. Une structure locale doit être chargée de suivre et animer la mise en œuvre du contrat, faire un bilan annuel, et réunir les partenaires du comité de pilotage au besoin. Dans le cadre de la démarche Adour aval menée depuis 2012, il a été convenu de la nécessité de s'assurer le relai d'une structure locale, pour porter cette animation liée à d'éventuels outils opérationnels, en complément de l'animation menée à l'échelle Adour aval plus globale.

### **Un éventuel contrat Barthes ?**

Cet outil pourrait donc être une possibilité pour répondre à un certain nombre de besoins opérationnels et en études des différentes idées décrites ci-dessus. Le contrat est un moyen de formaliser le travail et le projet commun entre les acteurs du territoire, les partenaires financiers, les services étatiques, etc.

Un éventuel contrat Barthes pourrait contenir a minima les volets « ouvrages » et « AEP ».

Ce n'est cependant pas la seule possibilité pour mener des actions. Un tel outil sera mis en œuvre s'il répond au besoin et à l'attente des acteurs locaux compétents dans les thématiques abordées.

NB : Le territoire des Barthes n'est a priori pas nécessairement déjà « ciblé » par l'Agence de l'Eau pour bénéficier d'un outil de type contrat. La mise en place d'un tel outil nécessiterait donc une négociation avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne, nécessitant la constitution d'un dossier argumentaire spécifique. Ce document ainsi que le travail mené depuis mai 2012 dans le cadre de l'étude Adour aval peut apporter des bases intéressantes à la constitution d'un tel dossier.

**Annexe 1** : Constitution du GT barthes

**Annexe 2** : Compte rendu de la réunion du groupe de travail « estuaire » du 21 octobre 2013

**Annexe 3** : Quelles compétences et pratiques actuelles pour les interventions sur digues, ouvrages, canaux... ?

**Annexe 4** : Quelle réglementation préalable à toute intervention sur digues, ouvrages, canaux... ?

**Annexe 5** : TRI/stratégie locale, continuité écologique, gestion des digues... des projets qui doivent se parler

## ***Annexe 1 : Constitution du groupe de travail du secteur « Barthes »***

Le groupe de travail a été constitué de représentants des structures suivantes :

- CG 40
- CG 64
- Région
- AEAG
- DDTM 40
- DDTM 64
- CC MACS
- CC Seignanx
- CC Pays d'Orthe
- CC Nive Adour
- CC Pays de Bidache
- CA du Grand Dax
- ONEMA
- IA
- SIBA
- SIPBAMA
- SIBVA
- URA
- CPIE Seignanx
- Barthes Nature
- ASA rive droite
- ASA Ste Marie de Gosse
- ASA Port de Lanne
- ASA Saint Etienne d'Orthe
- ASA Mouguerre
- Fédération de chasse 40
- Fédérations de pêches 64 et 40
- Chambres d'agriculture
- Pays Adour Landes Océanes

Cette composition est bien sûr susceptible d'évoluer au besoin, il s'agit toujours pour l'instant d'un groupe de travail informel.

## Annexe 2 : Compte rendu de la réunion du groupe de travail « Barthes » du 13 novembre 2013



Agglomération Côte Basque - Adour  
Mission du développement durable  
Dossier suivi par Marie BAREILLE  
m.bareille@agglo-cotebasque.fr

Bayonne, le 28 novembre 2013

### Etude sur la gouvernance de l'Eau Faisabilité d'un SAGE Adour aval

Groupe de travail technique ; secteur « Barthes »  
Mercredi 13 novembre 2013  
Relevé de discussions

#### Ordre du jour :

- Rappel du contexte de l'étude Adour aval ;
- Premiers éléments de diagnostic du secteur Barthes et enjeux identifiés en phase 1 ;
- Contexte territorial Barthes ;
- Premières réflexions sur des démarches opérationnelles.

Liste des personnes présentes : Cf. liste d'émargement jointe

Diaporama projeté en séance : Disponible sur demande

Support de travail : fiche secteur Barthes Version 1 travaillée en COTECH 29/08 et COPIL 27/09

L'objectif du groupe de travail technique du secteur Barthes était de faire état à un cercle d'acteurs élargis du travail mené dans le cadre de l'étude Adour aval, et de discuter de la fiche secteur Barthes qui présente des premiers éléments de diagnostic et d'enjeux, le contexte global sur les Barthes de l'Adour et de discuter de démarches opérationnelles qui pourraient être menés sur le secteur.

#### ✓ Diagnostic et enjeux du secteur Barthes

##### Enjeu AEP

L'importance de l'enjeu AEP est mise en évidence pour ce territoire. En effet, des captages existent dans les Barthes sur le sous bassin du Lespontès, qui connaissent des teneurs en pesticides élevées, au-delà des normes en vigueur pour être exploités. Ce problème persiste malgré des actions menées depuis plusieurs années sur le secteur pour tenter de résoudre ce problème : Plan d'Actions Territorialisé (PAT) de l'Agence de l'Eau, convention cadre agriculture – environnement entre le Conseil Général des Landes, la fédération des CUMA et la chambre d'Agriculture, diagnostics des pratiques, actions de sensibilisation et d'animation spécifiques sur ce territoire (communes d'Orist, Belus, Pey et Saint Lon les Mines), MAEt en zone Natura 2000 (mais limité en surface par rapport au périmètre d'influence du captage)...

La situation est très préoccupante pour les collectivités concernées car d'une part il n'existe pas d'autre solution locale d'approvisionnement en AEP, et d'autre part la demande est croissante sur ce secteur. Une solution de court terme (dans les 3 ans) est attendue par l'ARS pour traiter l'eau de manière appropriée pour pouvoir continuer à la distribuer, mais une solution de long terme plus pérenne et moins coûteuse doit être réfléchi. Cette solution nécessite un travail impliquant l'ensemble des acteurs du territoire, notamment le monde agricole.

1

Marie Bareille précise que s'il semble que les limites aient été atteintes en termes de possibilités d'animation pour résoudre ce problème, comme l'évoquent les personnes concernées, l'éventuel SAGE Adour aval peut apporter un nouveau levier pour une solution d'une autre dimension plus règlementaire.

La question d'un enjeu en termes de ressource disponible pour l'AEP, d'un point de vue quantitatif, est posée. Il ne semble pas qu'il y ait de problème de concurrence entre usages consommateurs d'eau, notamment entre l'AEP qui capte les eaux en profondeur, et l'agriculture qui effectue ses prélèvements pour l'irrigation en surface. Cependant, il est précisé que les forages AEP sont presque exploités à leur capacité maximale, ce qui constitue un point de vigilance supplémentaire à considérer.

#### Enjeux liés gestion des ouvrages / inondation / préservation des milieux

L'enjeu de gestion des ouvrages est effectivement un enjeu majeur du territoire des Barthes. Par ouvrages, dans la fiche secteur, il est entendu aussi bien les digues, ouvrages frontaux avec l'Adour, ouvrages de gestion de l'eau à l'intérieur des Barthes, ou réseaux superficiels...

Concernant les digues de l'Adour, l'Institution Adour précise que toutes les digues en rive gauche sont classées et en responsabilité de l'Institution Adour. En rive droite, 9/10<sup>ème</sup> des digues ne sont pas classées, elles sont dites « orphelines ». L'Institution Adour est pressentie comme un établissement légitime pour en récupérer la gestion mais compte tenu des enjeux de responsabilité et financiers (une digue classée doit faire l'objet d'une étude de danger et d'une gestion adaptée), il est difficile de s'engager rapidement. Aussi, une étude hydraulique va être menée par l'IA de Dax jusqu'à l'embouchure pour présager des conséquences d'un tel classement et pour l'aide à la décision.

Les services de l'Etat indiquent qu'une réforme du système de classement des digues est en cours.

Il est mis en évidence les différences importantes de pratiques et de moyens mis en œuvre, historiquement, entre les deux départements pour la gestion des digues.

En rive gauche (64), les digues ont de longtemps été entretenues de manière suivie et régulière, du fait d'une urbanisation importante, et sont donc en bon état. Actuellement, l'Institution Adour et le syndicat des berges exercent leur compétence de gestion des digues avec le soutien de 4 agents techniques mis à disposition par le Conseil Général des Pyrénées Atlantiques.

En rive droite (40), les ouvrages sont très dégradés du fait d'un entretien moins marqué et régulier.

Concernant la thématique inondation, il est indiqué l'existence de 2 TRI à l'amont et à l'aval du secteur Barthes (TRI de Dax et TRI côtier basque). Pour chacun de ces TRI qui constituent des poches à enjeux pour le risque inondation, une stratégie locale doit être mise en place, visant à réduire les problématiques d'inondation dans les TRI. La stratégie peut avoir un périmètre élargi par rapport à celui du TRI et il n'est pas à ce jour défini si ces périmètres pourront concerner une partie des Barthes de l'Adour. Ces démarches TRI/stratégies locales découlent de la mise en application de la directive européenne relative à la gestion du risque d'inondation.

Il est par ailleurs indiqué que l'enjeu inondation doit être considéré de deux manières. Il existe certes l'enjeu lié à la présence d'habitations, d'activités, etc. mais les Barthes sont avant tout les zones d'expansion naturelles des crues de l'Adour. L'enjeu pour les Barthes est donc aussi de maintenir une occurrence et un niveau d'inondation suffisants pour préserver les milieux humides, soit de faire entrer et maintenir l'eau dans les Barthes là où cela est possible et acceptable. Ceci est également en lien étroit avec l'enjeu de continuité écologique entre l'Adour et les Barthes. La gestion des niveaux d'eau dans les Barthes est un facteur clé pour ce travail de restauration de la continuité écologique.

Enfin, le lien entre les inondations des Barthes, l'activité agricole extensive et les milieux naturels humides en présence doit être remis en valeur dans la fiche secteur. Ce lien est la clé de la richesse écologique et paysagère de ce territoire.

#### Enjeu assainissement

Cet enjeu existe dans les Barthes de deux manières différentes :

2



- D'une part certainement en lien avec l'enjeu bactériologie et qualité des eaux de baignade vers l'aval à l'embouchure de l'Adour, à une échelle non encore bien définie ;
- D'autre part de manière plus spécifique dans les Barthes. En effet, l'assainissement collectif est rendu compliqué dans les Barthes du fait de la faible pente de ces secteurs et de l'inondabilité, qui rendent l'exploitation des systèmes d'assainissement collectif très coûteuse pour une efficacité parfois limitée. La mise en place de systèmes d'assainissement autonomes à des coûts modérés pour les particuliers est tout aussi difficile.

✓ **Contexte existant des acteurs et démarches**

Des précisions sont apportées dans le contexte d'acteurs local :

- Le Syndicat du Bas Adour (SIBA) devient syndicat de bassin versant à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014. Jusqu'alors compétent uniquement le long d'une partie de l'axe Adour et des Gaves, il sera alors compétent pour intervenir, en termes de périmètre, sur le bassin versant de ces axes hydrauliques. Une étude stratégique va être menée en 2014, pour repositionner les compétences du syndicat, en termes de thématiques cette fois ci. A priori, les compétences concerneront toujours les rivières.

✓ **Idées de démarches opérationnelles**

La thématique majeure de gestion des ouvrages serait effectivement pertinente à traiter dans un éventuel outil opérationnel. Cependant, il est évoqué la différence à faire entre deux types d'ouvrages :

- D'une part, les digues de l'Adour et ouvrages frontaux sont en lien direct avec l'enjeu d'inondation dans les Barthes, en lien avec la démarche TRI et plus lié à un besoin de cadre stratégique (d'un éventuel outil SAGE par exemple) ;
- D'autre part les ouvrages à l'intérieur des Barthes sont plus à considérer au vu de l'enjeu de gestion des niveaux d'eau, en lien avec le besoin permanent de gestion des milieux / maintien des activités / conflits d'usages...

La clé de voûte d'un système de Barthes cohérent d'un point de vue hydrographique reste l'ouvrage frontal avec l'Adour.

De plus, la différence peut être faite également entre deux outils qui seraient complémentaires et interdépendants :

- un programme pluriannuel d'entretien/restauration des ouvrages (et non pas de gestion comme indiqué dans la fiche secteur) permettrait de prévoir les travaux à mener sur plusieurs années sur les ouvrages ;
- un plan de gestion des ouvrages, de type règlement d'eau, serait plus lié à la gestion courante et aux manœuvres à pratiquer pour maintenir des niveaux d'eau adaptés dans la Barthe.

La question primordiale de départ pour toutes ces idées reste celle de la propriété/gestion/responsabilité des ouvrages. Il ne s'agit pas d'une question nouvelle, et tout projet mené dans les Barthes y est confronté, avec globalement de grandes difficultés à résoudre cette question.

En ce qui concerne la gestion des ouvrages, il est mis en évidence la difficulté d'appliquer la réglementation existante. Le point de départ avant toute intervention de restauration/gestion est la déclaration préalable de chaque ouvrage, ce qui n'est pas réalisé actuellement. Ceci consiste à donner les caractéristiques physiques de base de l'ouvrage et les principes de gestion courants à y appliquer. Il est mis en évidence le besoin de cohérence pour la déclaration des ouvrages d'un même casier hydraulique.

**Périmètre**

En terme de périmètre, l'idée d'un programme pluriannuel d'entretien pourrait être établi à une échelle moyenne, incluant plusieurs Barthes, ou par regroupement de plusieurs acteurs compétents par exemple. Par contre, l'idée d'un programme unique pour tout le périmètre global semble ambitieuse.

Concernant d'éventuels plan de gestion des niveaux d'eau, ils doivent pour le coup être établis à des échelles beaucoup plus réduite, par unité hydrographique cohérente, aussi appelée casier hydraulique. Cela n'empêche pas d'envisager la mise en place d'un référentiel cadre, qui permettrait de convenir d'une philosophie globale, de grandes lignes, de principes de base, pour la gestion des niveaux d'eau à appliquer globalement dans les Barthes. Ce référentiel pourrait être apporté par le programme d'actions plus global ou par un outil cadre tel qu'un SAGE. Cette référence pourrait ensuite être déclinée de manière adapté et spécifique pour chaque casier hydraulique par les acteurs concernés.

L'existence de cette « doctrine générale » pourrait de plus permettre de tendre à uniformiser les pratiques de gestion ou d'application de la réglementation entre les deux rives de l'Adour.

#### Outil de formalisation

Un programme pluriannuel d'entretien/restauration des ouvrages couplé à des plans de gestion des niveaux d'eau pourraient être des solutions opérationnelles à appliquer à des échelles locales dans les Barthes pour l'entretien et la gestion des ouvrages et la gestion des niveaux d'eau.

En parallèle une doctrine plus générale et globale semble nécessaire pour uniformiser et mettre de la cohérence à l'échelle du secteur Barthes dans son intégralité, y compris entre les 2 départements, les 2 rives de l'Adour. Un outil de type SAGE peut apporter ce cadre de référence, des objectifs, principes et priorités d'ordre général.

Quel que soit l'outil et les échelles de travail, des instances de concertation appropriées doivent exister pour mettre en discussion les multiples acteurs concernés par ces thématiques.

#### Concernant l'enjeu AEP

Cet enjeu remis en évidence comme un enjeu majeur doit faire l'objet d'une démarche spécifique, non définie à ce jour. Cependant, à l'inverse de l'enjeu des ouvrages qui concerne tout le territoire, cet enjeu est beaucoup plus localisé, ce qui ne réduit en rien son importance.

Il est demandé par les acteurs en présence en réunion que le comité de pilotage de l'étude Adour aval convienne tout de même de la priorité de cet enjeu.

#### ✓ Suites à venir...

Les idées de démarches opérationnelles interviennent dans un contexte de gouvernance, d'acteurs et de projets déjà existants et en évolution. La décision de mettre en place un outil opérationnel ne revient pas uniquement ni au groupe de travail constitué de manière informelle, ni même au comité de pilotage de l'étude Adour aval. Elle doit s'insérer dans tout ce contexte local.

Dans l'attente, le travail de reporting groupe de travail / COPIL sera poursuivi.

Il est également proposé d'essayer d'approfondir les éléments de diagnostic et de contexte, qui seront de toute façon nécessaire en cas de mise en place d'un contrat.

Le groupe de travail Barthes sera au besoin réuni à nouveau dans les mois à venir.

## Annexe 3 : Quelles compétences et pratiques actuelles pour les interventions sur digues, ouvrages, canaux... ?

### Quelles compétences et pratiques actuelles pour les interventions sur digues, ouvrages, canaux... ?

#### Responsabilité des digues de l'Adour

Toutes les digues en rive gauche sont classées et en responsabilité de l'Institution Adour. En rive droite, 9/10ème des digues ne sont pas classées, elles sont dites « orphelines ». L'Institution Adour est pressentie comme un établissement légitime pour en récupérer la gestion mais compte tenu des enjeux de responsabilité et financiers (une digue classée doit faire l'objet d'une étude de danger et d'une gestion adaptée), il est difficile de s'engager rapidement. Aussi, une étude hydraulique va être menée par l'IA de Dax jusqu'à l'embouchure pour présager des conséquences d'un tel classement et pour l'aide à la décision.

#### En rive droite de l'Adour

L'Institution Adour intervient pour les travaux d'entretien structurel ou de restauration des digues. Le SIBA est chargé de l'entretien de la végétation des digues et il appuie si besoin les ASA pour les interventions sur les ouvrages frontaux (appui financier (subv 15%) ou appui technique). A noter que le SIBA a arrêté un nouveau périmètre d'intervention incluant tous les affluents de l'Adour sur son territoire, il réfléchit à présent aux compétences à intégrer pour en assurer l'entretien. Enfin les ASA et les mairies interviennent pour l'entretien ou la restauration des ouvrages et canaux dans les Barthes ainsi que des ouvrages frontaux avec l'Adour.

#### En rive gauche de l'Adour

Le syndicat des berges est compétent pour intervenir pour la restauration ou l'entretien des digues de l'Adour et de la végétation ainsi que de tous les ouvrages de gestion des niveaux d'eau qu'ils soient frontaux avec l'Adour ou à l'intérieur des Barthes. Il est appuyé d'une brigade fluviale constituée de 4 personnes détachées par le CG64 à 80% pour le syndicat. Ceci permet la réalisation de beaucoup d'entretien courant en régie (matériel à disposition, bateau, etc.). Les ASA gèrent les canaux des barthes et éventuel matériel de pompage, relevage, etc.

#### Les financements des travaux généralement appliqués

	AEAG	Région	Département	Syndicat	ASA
Entretien végétation		←-----80%-----→		20%	
Interventions ouvrages	64		30%	70%*	
	40		30%	15%	55%
Interventions canaux					100%

\* dont les fonds proviennent de cotisations communales

## **Annexe 4 : Quelle réglementation préalable à toute intervention sur digues, ouvrages, canaux... ?**

### **Quelle réglementation préalable à toute intervention sur digues, ouvrages, canaux... ?**

Deux réglementations principales s'appliquent dans les Barthes pour la gestion des ouvrages et canaux :

- la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) de 2006 qui fixe la nomenclature des opérations soumises à déclaration ou autorisation ;
- l'évaluation des incidences Natura 2000 qui permet d'identifier, puis de prévenir, limiter ou compenser les éventuels impacts d'un projet sur les espèces et habitats du(des) site(s) Natura 2000 environnants.

On peut distinguer les ouvrages de gestion des niveaux d'eau (digues, portes, vannes, etc.) des réseaux hydrauliques (canaux, esteys, fossés, cours d'eau, plans d'eau, etc.).

#### **!! Un préalable indispensable : la déclaration et la responsabilité de l'ouvrage !!**

La déclaration de l'ouvrage auprès des services de l'Etat est un préalable indispensable! Il convient pour cela de décrire précisément l'ouvrage, ses dimensions, ses fonctions, et surtout les propriétaire et gestionnaire de l'ouvrage. En cas de non reconnaissance de l'ouvrage, la responsabilité de l'ouvrage est généralement attribuée au dernier gestionnaire connu ou au propriétaire foncier.

#### **Travaux structurants de restauration sur les digues et ouvrages de gestion des niveaux d'eau**

Sur la base de l'état initial de l'ouvrage décrit dans sa déclaration, pour les interventions lourdes ou structurantes de modification des ouvrages, les dossiers au titre de la LEMA et de l'évaluation d'incidences Natura 2000 doivent être constitués et déposés auprès des services de l'Etat, qui les instruisent et autorisent éventuellement les travaux.

#### **Entretien courant des digues et ouvrages de gestion des niveaux d'eau**

Pour l'entretien courant et le maintien dans l'état initial de l'ouvrage, si celui-ci est préalablement déclaré, il n'y a pas de dossier réglementaire spécifique à constituer.

#### **Pour les interventions sur les réseaux hydrauliques**

Globalement, les sols des Barthes étant très potentiellement en secteur de zones humides, la loi sur l'eau peut s'appliquer selon les surfaces concernées par une intervention. Toute intervention sur canaux, cours d'eau, esteys, etc. est potentiellement soumise à autorisation ou déclaration au titre de la loi sur l'eau et à évaluation des incidences Natura 2000. Ceci dit, pour chaque cas, ceci doit être de préférence confirmé par les services de police de l'Eau.

Ouvrages gestion niveaux

Réseaux

## **Annexe 5 : TRI/stratégie locale, continuité écologique, gestion des digues... des projets qui doivent se parler**

### **TRI/stratégie locale, continuité écologique, gestion des digues... des projets qui doivent se parler !**

La mise en œuvre de la **directive inondation** a conduit à l'identification d'un TRI (territoire à risque important d'inondation) sur l'aval du fleuve Adour, où il existe une concentration importante d'enjeux humains et économiques. Pour ce TRI, doit être définie une stratégie locale de gestion des inondations, à une échelle qui peut être élargie par rapport au périmètre TRI, et dont l'objet sera de réduire les conséquences négatives des inondations de l'Adour dans la poche à enjeux du TRI.

A ce jour, le périmètre de la stratégie locale n'est pas arrêté. Remontera-t-il le long des Barthes de l'Adour ?

*A noter que le TRI/stratégie locale ne prendra a priori pas en compte les inondations des affluents de l'Adour, ou les questions d'inondation par ruissellement sur les surfaces imperméabilisées, etc.*

En parallèle, la question de la **gestion des digues et des ouvrages frontaux** entre l'Adour et les Barthes est permanente sur ce territoire. L'objectif général de la gestion doit être de garantir un fonctionnement naturel et une connexion du fleuve vers son lit majeur, tout en maintenant les activités économiques en place et en préservant les zones urbanisées des inondations du fleuve.

En pratique, de nombreuses difficultés existent : difficultés financières et réglementaires d'intervention, disparités des visions voire conflits entre les usages en place, interrogation sur la propriété et la responsabilité de nombreux ouvrages, pas de cadre d'intervention commun 64/40, etc.

Une étude de **restauration de la continuité écologique** de l'Adour vers les Barthes est en cours, pilotée par l'Etat (DDTM) en lien avec l'AEAG, l'Onema et l'Institution Adour. L'espèce cible est l'anguille. Certaines Barthes ont été identifiées comme sites pilotes pour mener des projets de restauration de la continuité et de suivi des populations. Ces projets nécessiteront de considérer la gestion des ouvrages frontaux entre l'Adour et les Barthes, et même au-delà, la gestion des niveaux d'eau dans toute la Barthe.

**Tous ces sujets sont liés et doivent se parler !**

- ➔ éventuelle stratégie locale du TRI
- ➔ question de la propriété/gestion/responsabilité des ouvrages
- ➔ cadre unique de gestion/intervention pour les digues et ouvrages frontaux
- ➔ cohérence à assurer avec les projets pour la continuité écologique latérale
- ➔ consensus entre tous les usages en présence dans les barthes

